



Dossier en cours à Nantes.....

Par **binaa**, le **28/11/2015** à **15:51**

Bonjour, rn rn je vous envoie ce mail car je me sens un peu seule. Je me suis mariée en Tunisie, mon mari a envoyé notre dossier à Nantes depuis le 28 avril . il n'a pas fait le CCM car il n'en avait pas l'information ... Savez vous me dire qui l'ont peut contacter pour avoir des informations à propos notre dossier ? On me parle de 6 mois maximum d'attente mais il y a presque 7 mois depuis le dépôt de mon dossier . on m'a demandé plusieurs des documents (copie de passeport ; acte de naissance) je les ai envoyé tous mais j'attends encore je voulais juste savoir combien dois je attendre encore afin que je puisse fixer une date pour mon mariage rn merci

Par **morobar**, le **28/11/2015** à **18:48**

Bonjour, rn [citation] afin que je puisse fixer une date pour mon mariage [/citation] rn Et: rn [citation] Je me suis mariée en Tunisie [/citation] rn Vous allez vous marier 50 fois ?? rn Il semble que le ressortissant français soit votre conjoint, auquel cas il ne peut faire transcrire son mariage à Nantes faute de CCM. rn La procédure de transcription au service du Maghreb dure de 2 à 3 mois pour ce que j'ai pu expérimenter pour des proches.

Par **binaa**, le **28/11/2015** à **23:12**

(mariée je parle de contrat de mariage je suis encore chez mes parents) oui afin de fixer une date pour la grande fête de mariage (ce qu'on l'appelle dans notre pays "wtyia" et le mariage) rn nous sommes marié sans faire la procédure du ccm ou ccam, les délais pour

obtenir la transcription et le livret de famille français est plus que 3 mois car il y a déjà 7 mois depuis la date de dépôt de mon dossier

Par **morobar**, le **29/11/2015** à **16:00**

Bonjour,
Je ne comprends rien à votre problème.
[citation] nous sommes marié sans faire la procédure du ccm ou ccam [/citation]
Le mariage français n'est pas établi, et le vôtre en Tunisie non plus à vous lire.
La transcription consiste à faire enregistrer le mariage tunisien dans l'état civil français.
Pas de mariage tunisien, pas de CCM, pas de transcription.
Il faut contacter de toute urgence le consulat français du lieu de résidence en Tunisie.